Repealed: 2008-07-01 Abrogé : 2008-07-01

THE HIGHWAY TRAFFIC ACT (C.C.S.M. c. H60)

CODE DE LA ROUTE (c. H60 de la C.P.L.M.)

Commercial Motor Vehicle and Trailer Trip Inspection Regulation

Règlement sur l'inspection des véhicules et des remorques utilitaires

Regulation 112/96

Registered June 10, 1996

Règlement 112/96

Date d'enregistrement : le 10 juin 1996

TABLE OF CONTENTS

TABLE DES MATIÈRES

Section		Article	
1	Interpretation	1	Définitions
2	Application	2	Application
3	Daily pre-trip inspection	3	Inspections quotidiennes
4	Requirements of inspection	4	Exigences
5	Trip inspection report	5	Rapport d'inspection
	DUTIES OF DRIVER	RESI	PONSABILITÉS DU CONDUCTEUR
6	Driver to report safety defect to carrier	6	Défectuosités
7	Driver's duty re corrective action	7	Obligation du conducteur en cas de
8	Record of repair		défectuosité
9	Possession of report	8	Inscription des réparations
10	Delivery of report to carrier	9	Possession du rapport
11	False or misleading reports or records	10	Délivrance du rapport au transporteur
	of repair	11	Rapports ou inscriptions fallacieux ou trompeurs
	DUTIES OF CARRIER	OBI	LIGATIONS DU TRANSPORTEUR
12	Instructions of driver	12	Directives aux conducteurs
13	Maintenance of vehicles and trailers	13	Entretien des véhicules et des
14	Carrier to ensure corrective action		remorques
		14	Mesures correctives

06/07 1
Repealed version Version abrogée

Repealed: 1 July 2008
This is not an official copy.

Date d'abrogation : le 1er juill. 2008 Il ne possèdent pas de caractère officiel.

- 16 Defaced or altered reports
- 17 Review and recommendation

Schedules

Annexes

15

16

17

INTERPRETATION AND APPLICATION

Interpretation

1(1) In this regulation,

"Act" means The Highway Traffic Act; (« Loi »)

"carrier" means the person who is responsible for managing the operation of the commercial motor vehicle and any trailer attached to it including its operations in relation to the transportation of the goods or passengers, if any, to be carried by the commercial motor vehicle or trailer; (« transporteur »)

"commercial motor vehicle" means

- (a) a motor vehicle with a GVWR of 4500 kg or more that is a public service vehicle or commercial truck,
- (b) a bus with a seating capacity of 11 or more, including the driver, that is used for the transportation of persons or property on a highway for gain or compensation, or
- (c) a school bus; (« véhicule utilitaire »)

"GVWR" means the gross vehicle weight rating of a vehicle

- (a) specified by the vehicle manufacturer, or
- (b) if no rating is specified by the vehicle manufacturer, determined by the registrar,

as the maximum loaded weight of the vehicle; (« PNVB » ou « PNB »)

"trailer" means a trailer with a GVWR of 4500 kg or more; (st remorque st)

"trip inspection report" means a report described in section 5. (« rapport d'inspection »)

DÉFINITIONS ET APPLICATION

Conservation des rapports

Révision et recommandation

Falsification ou altération des rapports

Définitions

- **1(1)** Les définitions qui suivent s'appliquent au présent règlement.
 - « Loi » Le Code de la route. ("Act")
 - « PNBV » ou « PNB » Poids nominal brut d'un véhicule, correspondant au poids en charge maximal précisé par le fabricant du véhicule ou déterminé par le registraire si le fabricant n'a précisé aucun poids. ("GVWR")
 - « **rapport d'inspection** » Rapport visé à l'article 5. ("trip inspection report")
 - « **remorque** » Remorque ayant un PNB d'au moins 4 500 kg. ("trailer")
 - « transporteur » Personne chargée de l'exploitation d'un véhicule utilitaire et de toute remorque y accouplée, y compris leur exploitation en tant que véhicules servant au transport de marchandises ou de passagers, le cas échéant. ("carrier")

« véhicule utilitaire »

- a) Véhicule automobile utilisé comme véhicule de transport public ou véhicule commercial et ayant un PNB d'au moins 4 500 kg;
- b) autobus ayant au moins 11 places assises, y compris celle du conducteur, et utilisé contre gain ou rémunération pour le transport de personnes ou de biens sur une route;
- c) autobus scolaire. ("commercial motor vehicle")

06/07

Repealed version Repealed: 1 July 2008 This is not an official copy. Version abrogée
Date d'abrogation : le 1er juill. 2008

Date d'abrogation : le 1er juill. 2008

Il ne possèdent pas de caractère officiel.

1(2)

- **1(2)** Schedule 1, 2, 3 or 4 to this regulation is an "**applicable schedule**" in relation to a commercial motor vehicle or a trailer attached to a commercial motor vehicle when the title of the schedule describes the type of commercial motor vehicle or trailer.
- **1(3)** A trip inspection report is "**completed**" when the driver for the day, or the last driver for the day, if there is more than one, records any safety defects as required by subsection 5(3).

Application

- **2** This regulation does not apply to
 - (a) a two-axle or three-axle commercial motor vehicle or to any trailer attached to it while being used primarily for the transportation of the primary products of a farm, forest, sea or lake if the driver or driver's employer is the producer of such products;
 - (b) a vehicle used solely for the purpose of snow removal by or on behalf of a traffic authority;
 - (c) a motor vehicle of a public transportation system owned by, or operated on behalf of, the City of Winnipeg or the City of Brandon; or
 - (d) any vehicles that are part of a drive-away unit as defined in the Act and that do not move on their own motive power, whether or not they are capable of doing so.

le type de véhicule utilitaire ou de remorque y accouplée dont il est question.

l'annexe 1, 2, 3 ou 4 dont le titre décrit, selon le cas,

Est considérée « annexe applicable »

1(3) Est considéré « **rempli** » le rapport d'inspection dans lequel le conducteur du jour ou le dernier conducteur du jour, s'il y a plus d'un conducteur, a inscrit les défectuosités dangereuses visées au paragraphe 5(3).

Application

- **2** Le présent règlement ne s'applique pas :
 - a) aux véhicules utilitaires à deux ou à trois essieux ni aux remorques y accouplées utilisés principalement pour le transport de produits agricoles, forestiers, maritimes ou lacustres primaires que produit le conducteur ou son employeur;
 - b) aux véhicules utilisés exclusivement pour l'enlèvement de la neige par une autorité chargée de la circulation ou pour son compte;
 - c) aux véhicules automobiles d'un réseau de transport en commun appartenant à la ville de Winnipeg ou à la ville de Brandon ou exploité pour leur compte;
 - d) aux véhicules qui font partie d'un ensemble de véhicules au sens de la *Loi* et qui ne sont pas mûs par leur propre force motrice, qu'ils soient dotés ou non d'une telle force motrice.

TRIP INSPECTIONS

Daily pre-trip inspection

- **3(1)** Every driver of a commercial motor vehicle shall inspect or cause to be inspected the commercial motor vehicle and any trailer attached to it
 - (a) before the vehicle's first trip of the day; and
 - (b) if a trip lasts for more than one day,
 - (i) before the trip begins on the first day, and

INSPECTIONS

Inspections quotidiennes

- **3(1)** Les conducteurs d'un véhicule utilitaire inspectent ou font inspecter leur véhicule et toute remorque y accouplée :
 - a) avant le premier voyage du jour;
 - b) si le voyage dure plus d'un jour :

Version abrogée

(i) avant le départ, le premier jour,

- (ii) no later than the first rest stop, on the second and every subsequent day.
- **3(2)** If a commercial motor vehicle is operated by more than one driver,
 - (a) only the first driver to operate the vehicle on the first trip of the day has the obligation set out in subsection (1); and
 - (b) if the trip lasts more than one day, only
 - (i) the first driver to operate the vehicle on the first trip of the first day mentioned in clause (a), and
 - (ii) the first driver who operates the vehicle after the first rest stop on the second and each subsequent day;

has the obligation set out in subsection (1).

3(3) If the first trip of the day by a commercial motor vehicle is to provide relief from fire, flood, epidemic, drought or other disaster, the inspection required under subsection (1) shall be carried out before the vehicle's first trip of the day that is not for that purpose.

Requirements of inspection

4 An inspection under section 3 shall include an inspection of the items set out in the applicable schedule, conducted in accordance with the requirements of the applicable schedule.

Trip inspection report

- **5(1)** This section does not apply to
 - (a) a commercial motor vehicle other than a school bus, or to any trailer attached to a commercial motor vehicle, on any day that it is operated solely within 160 km of the place of business of the carrier at which the driver of the vehicle ordinarily reports for work; or
 - (b) a commercial motor vehicle other than a school bus
 - (i) that is the only commercial motor vehicle operated by that carrier, and
 - (ii) whose only driver is an individual
 - (A) who is also the carrier, or

- (ii) au plus tard à la première halte, le deuxième jour et chaque jour suivant.
- **3(2)** Si le véhicule utilitaire est conduit par plus d'un conducteur, l'obligation énoncée au paragraphe (1) ne vise que :
 - a) le premier conducteur pour le premier voyage du jour;
 - b) si le voyage dure plus d'un jour :
 - (i) le premier conducteur visé à l'alinéa a),
 - (ii) le premier conducteur à conduire le véhicule après la première halte, le deuxième jour et les jours suivants.

3(3) Si le premier voyage du jour d'un véhicule utilitaire a pour fin d'apporter du secours à un endroit ou sévit un incendie, une inondation, une épidémie, une sécheresse ou un autre désastre, l'inspection prévue au paragraphe (1) se fait avant le premier voyage du jour qui est effectué à une fin autre que celles susmentionnées.

Exigences

4 L'inspection prévue à l'article 3 porte sur tous les éléments énumérés à l'annexe applicable et se fait conformément aux exigences de cette annexe.

Rapport d'inspection

- **5(1)** Le présent article s'applique aux autobus scolaires mais ne s'applique pas :
 - a) aux véhicules utilitaires ni aux remorques y accouplées qui, au cours de la journée, circulent uniquement dans un rayon de 160 km de l'établissement commercial du transporteur où le conducteur se présente habituellement au travail;
 - b) à tout véhicule utilitaire :
 - (i) qui est le seul à être exploité par le transporteur,
 - (ii) dont l'unique conducteur est :
 - (A) soit le transporteur,

4 06/07

- (B) who controls the corporation that is the carrier.
- **5(2)** A person who carries out an inspection under section 3 shall, without delay after the inspection, make a trip inspection report in legible writing that contains the following:
 - (a) the number plate or unit number of the commercial motor vehicle and any trailer towed by it;
 - (b) the date of the inspection;
 - (c) a list of any safety defects in the items that are required by the applicable schedule to be reported in relation to the commercial motor vehicle and any trailer attached to it;
 - (d) if no items are required by the applicable schedule to be reported in relation to the commercial motor vehicle and any trailer towed by it, a statement to that effect;
 - (e) the name and signature of the person who carried out the inspection.
- **5(3)** Every driver of a commercial vehicle shall, without delay after he or she finishes operating the vehicle for the day, record on the trip inspection report for that day any safety defects in the items
 - (a) that are required to be reported by the applicable schedule in relation to the commercial motor vehicle and any trailer attached to it; or
 - (b) that he or she observed while operating or otherwise in charge of the vehicle.

- (B) soit un particulier qui a un intérêt majoritaire dans la personne morale qui est le transporteur.
- **5(2)** La personne qui procède à une inspection en application de l'article 3 dresse aussitôt un rapport d'inspection facile à lire contenant les renseignements suivants :
 - a) le numéro d'immatriculation ou d'unité du véhicule utilitaire et de toute remorque y accouplée;
 - b) la date de l'inspection;
 - c) la liste des défectuosités dangereuses dans les éléments énumérés à l'annexe applicable au véhicule et à toute remorque y accouplée;
 - d) une déclaration attestant qu'aucun des éléments que l'annexe applicable oblige de signaler relativement au véhicule utilitaire et à toute remorque y accouplée n'est défectueux, le cas échéant:
 - e) le nom et la signature de la personne qui a procédé à l'inspection.
- **5(3)** Dès après avoir terminé d'utiliser le véhicule utilitaire pour la journée, le conducteur inscrit dans le rapport d'inspection du jour les défectuosités dangereuses qu'il a décelées :
 - a) dans les éléments que l'annexe applicable oblige de signaler relativement au véhicule utilitaire et à toute remorque y accouplée;
 - b) pendant qu'il conduisait le véhicule ou en était responsable.

DUTIES OF DRIVER

Driver to report safety defect to carrier

6 Every driver who believes or suspects that there is a safety defect in a commercial motor vehicle that he or she is operating or is about to operate, or in a trailer attached to the commercial motor vehicle, whether the belief or suspicion arises by reason of an inspection under section 3 or an observation under subsection 5(3) or otherwise, shall report that belief or suspicion to the carrier

- (a) without delay if the defect poses an unreasonable risk: and
- (b) in a timely manner in any other case.

Driver's duty re corrective action

7(1) Subject to subsection (2), no driver shall operate a commercial motor vehicle if

- (a) the driver, as a result of an inspection under section 3, has reported on the trip inspection report a safety defect in one or more items in accordance with section 5 in relation to the commercial motor vehicle or trailer; and
- (b) the safety defect or any combination of the safety defects would pose an unreasonable risk to the safety of the driver or any occupant of the commercial motor vehicle or to any other person or vehicle on the highway if the commercial motor vehicle or any trailer attached to it were operated on a highway without the safety defects being repaired or corrected.

7(2) Subsection (1) does not apply while the driver is operating the commercial motor vehicle to the nearest place of repair if he or she takes all reasonable precautions, having regard to the nature of the safety defects, to minimize the risk referred to in clause (1)(b).

Record of repair

8 A person who undertakes to repair or correct a safety defect reported in a trip inspection report shall record on the trip inspection report the date on which the repair or correction was completed or the fact that no repair was required and shall sign each entry made by him or her in the report.

RESPONSABILITÉS DU CONDUCTEUR

Défectuosités

6 Le conducteur qui, par suite d'une inspection en application de l'article 3, d'une observation visée au paragraphe 5(3) ou pour toute autre raison, croit ou soupçonne que le véhicule utilitaire qu'il conduit ou qu'il est sur le point de conduire ou que toute remorque y accouplée comporte une défectuosité dangereuse en avise le transporteur :

- a) le plus tôt possible si la défectuosité présente un danger excessif;
- b) lorsqu'il en a l'occasion dans tous les autres cas.

Obligation du conducteur en cas de défectuosité

7(1) Sous réserve du paragraphe (2), il est interdit à un conducteur de conduire un véhicule utilitaire dans les circonstances suivantes :

- a) par suite d'une inspection effectuée en application de l'article 3, le conducteur a noté dans le rapport prévu à l'article 5 l'existence d'une défectuosité dangereuse dans un ou plusieurs éléments du véhicule utilitaire ou de la remorque;
- b) une défectuosité dangereuse ou une combinaison de défectuosités dangereuses compromettrait indûment la sécurité du conducteur ou des passagers ou de toute autre personne ou de tout véhicule circulant sur une route si le véhicule ou la remorque y accouplée était conduit sur la route avant que les défectuosités ne soient réparées ou corrigées.
- **7(2)** Le paragraphe (1) ne s'applique pas pendant que le conducteur conduit le véhicule utilitaire au centre de réparation le plus près et qu'il prend toutes les précautions voulues, compte tenu de la nature des défectuosités dangereuses, pour minimiser les risques mentionnés à l'alinéa (1)b).

Inscription des réparations

La personne qui effectue la réparation ou la correction d'une défectuosité dangereuse indiquée dans un rapport d'inspection note dans ce même rapport la date à laquelle la réparation ou la correction a été effectuée ou le fait qu'aucune réparation n'a été nécessaire et signe toutes les inscriptions qu'elle verse au rapport.

6 06/07

Version abrogée

Possession of report

9(1) No person shall operate a commercial motor vehicle unless he or she has the current trip inspection report with respect to the vehicle and any trailer attached to it in his or her possession.

9(2) On demand by a peace officer, the driver of a commercial motor vehicle shall without delay produce for inspection the current trip inspection report with respect to the vehicle and any trailer attached to it.

Delivery of report to carrier

10 A driver who makes a trip inspection report shall give it, or ensure that it is given, to the carrier not later than 20 days after completing it.

False or misleading reports or records of repair

11(1) No person shall make a trip inspection report, or conspire with another to make a trip inspection report, or be a party to making a report, that is false or misleading or misrepresents or fails to disclose any safety defect required to be disclosed in a trip inspection report.

11(2) No person shall record on a trip inspection report, or conspire with another to record on a trip inspection report, or be a party to recording on a trip inspection report, any information with regard to when, whether or by whom a repair or correction was completed that is false or misleading or misrepresents or fails to disclose any safety defect required to be disclosed in a trip inspection report.

DUTIES OF CARRIER

Instructions of driver

12 Before a driver operates a commercial motor vehicle of a carrier on a highway, the carrier shall instruct the driver, or cause the driver to be instructed, in how to conduct an inspection of, and make a trip inspection report on, the commercial motor vehicle and any trailer attached to it.

Possession du rapport

9(1) Il est interdit de conduire un véhicule utilitaire sans avoir en sa possession le rapport d'inspection courant du véhicule et de la remorque y accouplée, le cas échéant.

9(2) Le conducteur d'un véhicule utilitaire remet immédiatement à l'agent de la paix qui le lui demande le rapport d'inspection courant du véhicule et de la remorque y accouplée, le cas échéant.

Délivrance du rapport au transporteur

10 Dans les vingt jours qui suivent l'établissement du rapport d'inspection, le conducteur le remet ou le fait remettre au transporteur.

Rapports ou inscriptions fallacieux ou trompeurs

11(1) Il est interdit de faire, de comploter de faire ou de concourir à faire un rapport d'inspection fallacieux ou trompeur qui tait ou cache des défectuosités dangereuses devant être obligatoirement divulguées.

11(2) Il est interdit d'inscrire, de comploter d'inscrire ou de concourir à inscrire dans un rapport d'inspection des renseignements fallacieux ou trompeurs concernant la question de savoir quand, si ou par qui une réparation ou une correction a été effectuée et qui taisent ou cachent des défectuosités dangereuses devant être obligatoirement divulguées.

OBLIGATIONS DU TRANSPORTEUR

Directives aux conducteurs

Avant que le conducteur n'utilise le véhicule utilitaire sur une route, le transporteur lui donne ou veille à ce que lui soient données des directives sur la manière de procéder à l'inspection et de rédiger le rapport d'inspection du véhicule utilitaire et de toute remorque y accouplée.

06/07

Repealed version Version abrogée

Maintenance of vehicles and trailers

13 Every carrier shall ensure that each of his or her commercial motor vehicles and each trailer attached to one of his or her commercial vehicles is free of safety defects in the items in the applicable schedule when operated on a highway.

Carrier to ensure corrective action

14 No carrier shall permit a driver to operate a commercial motor vehicle in contravention of section 7.

Retention of reports

15 A carrier shall keep a trip inspection report received by him or her for at least three months after it was completed.

DEFACEMENT OR ALTERATION OF REPORTS

Defaced or altered reports

16 No person shall mutilate, deface or alter a trip inspection report, or permit it to be mutilated, defaced or altered.

REVIEW AND RECOMMENDATION

Review and recommendation

17 Not later than March 1, 2000, the minister shall

- (a) review the effectiveness of the operation of this regulation including consulting with such persons affected by it as the minister considers appropriate; and
- (b) if the minister considers it advisable, recommend to the Lieutenant Governor in Council that the regulation be amended or repealed.

Entretien des véhicules et des remorques

13 Les transporteurs veillent à ce que les éléments énumérés à l'annexe applicable à chacun de leurs véhicules utilitaires et des remorques y accouplées soient exempts de défectuosités dangereuses lorsque les véhicules sont utilisés sur une route.

Mesures correctives

14 Il est interdit aux transporteurs de permettre à un conducteur de conduire un véhicule utilitaire en contravention avec l'article 7.

Conservation des rapports

15 Les transporteurs conservent les rapports d'inspection qu'ils reçoivent pendant au moins trois mois suivant la date de leur établissement.

FALSIFICATION OU ALTÉRATION DES RAPPORTS

Falsification ou altération des rapports

16 Il est interdit de rendre illisible, de falsifier ou d'altérer un rapport d'inspection ou de permettre qu'il le soit.

RÉVISION ET RECOMMANDATION

Révision et recommandation

17 Au plus tard le 1^{er} mars 2000, le ministre :

- (a) procède à la révision du règlement afin d'en déterminer l'efficacité, notamment en consultant les personnes qu'il désigne et que touche le règlement;
- (b) s'il le juge indiqué, recommande la modification ou l'abrogation du règlement au lieutenant-gouverneur en conseil.

9 06/07

Version abrogée

SCHEDULE 1

PRE-TRIP INSPECTION

AIR BRAKED TRUCK/TRUCK TRACTOR INCLUDES TRAILER IF ATTACHED

1.*	Valid Inspection Decal	17.*	Brake Performance/Brake Adjustment
2.	Emergency Equipment	18.*	Lighting System
3.	Rear View Mirrors	19.*	Tires
4.	Instrument Lamps	20.*	Wheels
5.	Accelerator	21.*	Frame/Suspension
6.	Horn	22.*	Mudflaps
7.	Glass	23.*	Bumper/Underride Protection
8.	Wipers and Washers	24.	Fuel System
9.	Steering Lash	25.	Exhaust System
10.	Compressor Build Up	26.	Power Steering
11.	Governor Cut Out	27.	Compressor
12.	Governor Cut In	28.*	Load Securement
13.	Low Air Warning	29.*	Permanently Attached Equipment
14.*	Air System Leakage	30.*	Hitch/Couplers/Drawbars/Turntables/Self Steering Axles
15.	Tractor Protection	31.*	Glad Hands
16.*	Park Brake	32.*	Safety Chains/Cables

^{*} Indicates equipment to be inspected on any attached trailer(s).

AIR BRAKED TRUCK/TRUCK TRACTOR INCLUDES TRAILER IF ATTACHED

	INSPECT	INSPECTION METHOD	REPORT IF
1.*	VALID INSPECTION DECAL		
	Check for valid inspection decal	visually inspect.	no decal present or expired decal.
2.	EMERGENCY EQUIPMENT	visually inspect.	advance warning device(s) missing or broken; or fire extinguisher missing (applicable vehicles).
3.	REAR VIEW MIRRORS	visually inspect.	insecure or obstructed; or fail to provide a clear view of highway to rear.
4.	INSTRUMENT LAMPS	visually inspect the operation of all the lamps, except the hazard lamps, with the vehicle engine running and with the head lamps, brake lamps and all auxiliary lamps illuminated.	any lamp missing or broken; or fails to illuminate when its control device is actuated.
5.	ACCELERATOR	perform test with engine idling; depress accelerator pedal and release.	pedal binding; or engine will not return to idle.
6.	HORN	manually and audibly inspect.	does not operate or is not clearly audible.
7.	GLASS	visually inspect.	star or chips 12.7 mm (½") or greater in diameter; or any intersecting cracks in glass area swept by windshield wiper; or driver vision is obscured or limited.
8.	WIPERS AND WASHERS		
	Operation	visually and manually inspect.	fail to operate or park.
	Blades	visually inspect.	fail to wipe approximately 75% of windshield; or fail to contact windshield property.
	Washer (if equipped)	visually and manually inspect.	fails to operate.

10 06/07

CODE DE LA ROUTE ${\rm H60-R.M.~112/96}$

	<u>INSPECT</u>	INSPECTION METHOD		REPORT IF
9.	9. STEERING LASH manually and visually inspect with the engine running on vehicles equipped with power steering; with the front wheels in a straight ahead position, turn the steering wheel until turning motion can be observed at the front	total movement greater	than shown in the following table.	
		Steering wheel diameter	Steering lash power/manual	
		wheels, turn the steering wheel in the opposite direction until motion can be observed at front	less than 406 mm (16")	50 mm/75 mm (2.0")/(3.0")
	tires; estimate the amount of steering lash. (total movement observed at steering wheel rim before movement at front tire.)	406 mm to 500 mm (16") / (20")	75 mm/87 mm (3.0")/(3.5")	
			larger than 500 mm (20")	87 mm/100 mm (3.5")/(4.0")
10.	COMPRESSOR BUILD UP	with engine running at 1200 rpm and park brake applied, pump brake to bring air pressure to 350 kpa (50 psi); record the time it takes to raise pressure from 350 to 600 kpa (50 to 90 psi).	pressure build time exc	eeds 3 minutes.
11.	GOVERNOR CUT OUT	manually and visually inspect by continuing to run the engine and observe gauge pressure when governor cuts out.	gauge pressure is r (115-135 psi) at time of	not between 805 and 945 kpa governor cut out.
12.	GOVERNOR CUT IN	visually and manually inspect with a fully charged air system, spring brakes released and engine idling, make a rapid series of brake applications and observe gauge pressure when governor cuts in.	gauge pressure is below cut in.	v 560 kpa (80 psi) at time of governor
13.	LOW AIR WARNING	visually and manually inspect by depleting the air pressure and observe the gauge pressure when the warning device activates.	not equipped; or fails to (55 psi), or ½ governor	activate below the lessor of 382 kpa cut-out pressure.

	INSPECT	INSPECTION METHOD	REPORT IF
14.*	AIR SYSTEM LEAKAGE	visually and manually inspect with the air system fully charged, spring brakes released and engine shut down; make a full service brake application and record pressure drop per minute; conduct test for at least 2 minutes.	pressure drop exceeds 20 kpa (3 psi) per minute for a single vehicle or exceeds 28 kpa (4 psi) per minute if trailer attached.
15.	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	tractor protection control valve fails to close at or above 128 kpa (20 psi);	
		engine shut down, push in the trailer control valve.	air leakage is noticeable at the emergency glad hand after the tractor protection valve has closed; or
			air leakage occurs through the service line glad hand.
16.*	AIR PARKING & EMERGENCY BRAKE	test by using the park brake control valve to release the air pressure from the spring brakes and with engine running at idle and transmission engaged, attempt to move the vehicle.	fails to hold the vehicle.
17.*	BRAKE PERFORMANCE/ BRAKE ADJUSTMENT	operate vehicle and apply brakes.	brake pull exists, or brake performance appears to be less than adequate; angle between push rod and slack adjuster not as close as practical to 90° , or slack adjuster travel not between 19 to 37.5 mm ($3/4$ to $11/2$ "); or chambers not within 6.4 mm ($1/4$ ") on the same axle.
18.*	LIGHTING SYSTEM		
	Head Lamps Tail Lamps Stop Lamps Turn Signal Lamps Hazard Lamps (if Equipped) Slide Marker Lamps Clearance Lamps Identification Lamps Licence Plate Lamps Reflectors	manually and visually inspect the operation of all the lamps, except the hazard lamps, with the vehicle engine running and with the headlamps, brake lamps and all auxiliary lamps illuminated; inspect hazard lamps with ignition, head lamps, brake lamps and auxiliary lamps in the off position.	any lamp is missing or broken; or fails to illuminate when its control device is actuated; or any lens or reflector is broken, cracked or missing.

CODE DE LA ROUTE ${\rm H60-R.M.~112/96}$

	INSPECT	INSPECTION METHOD	REPORT IF
19.*	TIRES		
	Condition	visually inspect.	any cords exposed due to wear or damage; or evidence of tread separation or low air pressure.
20*.	WHEELS	visually inspect.	wheel bent, loose or cracked; or mounting holes elongated.
	FASTENERS	visually inspect.	loose, missing, cross threaded or less than flush with the stud.
21.*	FRAME/SUSPENSION		
	Frame Rails/Crossmembers	visually inspect.	insecure, cracked or broken.
	Suspension	visually inspect for noticeable sag or lean.	broken springs or mounting hardware; or deflated or leaking airbag.
22.*	MUDFLAPS	visually inspect.	torn, insecurely mounted, missing or not the full width of the tire track. $ \\$
23.*	BUMPER/UNDERRIDE PROTECTION (if required)	visually inspect.	insecure, broken or protruding so as to be hazardous.
24.	FUEL SYSTEM	visually inspect.	cap missing; or tank leaking; or lines insecure.
25.	EXHAUST SYSTEM	with engine running.	any leak within perimeter of cab (include sleeper).
26.	POWER STEERING (if equipped)		
	Hoses, Pump and Cylinder	visually inspect.	leaking or deteriorated.
	Drive Belt	visually inspect.	belt deteriorated or loose.
27.	COMPRESSOR	visually inspect.	insecure, loose or leaking.
	Drive Belt	visually inspect.	belt deteriorated or loose.

	INSPECT	INSPECTION METHOD	REPORT IF
28.*	LOAD SECUREMENT		
	Attachment Points	visually inspect.	cracked, elongated or broken.
	Securement Equipment (chains, wire rope, webbing, hooks, binders, etc.)	visually inspect.	stretched, cracked, broken or inadequate strength or insufficient tie-down assemblies.
29.*	PERMANENTLY ATTACHED EQUIPMENT	visually inspect.	insecure.
30.*	HITCH/COUPLERS/DRAWBARS/ TURNTABLES	visually inspect.	cracked or insecurely mounted; any weld is broken; or latch lock inoperative; or eye or lunette worn more than 9.5 mm (%").
	Self steering axle	visually inspect.	yaw dampening diaphragms missing, inoperable or leaking.
	Steering dampers (if applicable) Air pressure regulator Air pressure gauge	visually inspect. visually inspect. visually inspect.	missing or inoperable or leaking. not equipped or inoperable. not equipped or inoperable or not equipped with a label indicating the minimum design pressure required to comply with centering force requirements.
31.*	GLAD HANDS	visually inspect.	damaged or insecurely mounted; or seals damaged.
32.*	SAFETY CHAINS/CABLES	visually inspect.	missing; or incorrectly attached.

SCHEDULE 2

PRE-TRIP INSPECTION

HYDRAULIC BRAKED TRUCK INCLUDES TRAILER IF ATTACHED

1.*	Valid Inspection Decal	15.*	Brake Performance
2.	Emergency Equipment	16.*	Lighting System
3.	Rear View Mirrors	17.*	Tires
4.	Instrument Lamps	18.*	Wheels
5.	Accelerator	19.*	Frame/Suspension
6.	Horn	20.*	Mudflaps
7.	Glass	21.*	Bumper/Underride Protection
8.	Wipers and Washers	22.	Fuel System
9.	Steering Lash	23.	Exhaust System
10.	Vacuum/Hydraulic Assist	24.	Power Steering
11.	Brake Warning Indicator	25.*	Load Securement
12.	Brake Pedal Reserve	26.*	Permanently Attached Equipment
13.	Park Brake	27.*	Hitch/Couplers/Drawbars/Turntables (if equipped)
14.	Electric Motor (Brake Assist)	28.*	Safety Chains/Cables

^{*} Indicates equipment to be inspected on any attached trailer(s).

HYDRAULIC BRAKED TRUCK INCLUDES TRAILER IF ATTACHED

	INSPECT	INSPECTION METHOD	REPORT IF
1.*	VALID INSPECTION DECAL		
	Check for valid inspection decal	visually inspect.	no decal present or expired decal.
2.	EMERGENCY EQUIPMENT	visually inspect.	advance warning device(s) missing or broken; or fire extinguisher missing (applicable vehicles).
3.	REAR VIEW MIRRORS	visually inspect.	insecure; or obstructed; or fails to provide a clear view of highway to rear.
4.	INSTRUMENT LAMPS	visually inspect the operation of all the lamps, except the hazard lamps, with the vehicle engine running and with the head lamps, brake lamps and all auxiliary lamps illuminated.	any lamp missing or broken; or fails to illuminate when its control device is actuated.
5.	ACCELERATOR	perform test with engine idling; depress accelerator pedal and release.	pedal binding; or engine will not return to idle.
6.	HORN	manually and audibly inspect.	does not operate or is not clearly audible.
7.	GLASS	visually inspect.	star or chips 12.7 mm (½") or greater in diameter; or any intersecting cracks in glass area swept by windshield wiper; or driver vision is obscured or limited.
8.	WIPERS AND WASHERS		
	Operation	visually and manually inspect.	fail to operate or park.
	Blades	visually inspect.	fail to wipe approximately 75% of windshield; or fail to contact windshield property.
	Washer (if equipped)	visually and manually inspect.	fails to operate.

16 06/07

	INSPECT	INSPECTION METHOD		REPORT IF
9.	STEERING LASH manually and visually inspect with the engine running on vehicles equipped with power	total movement greater	than shown in the following table.	
		steering; with the front wheels in a straight ahead position, turn the steering wheel until turning motion can be observed at the front	Steering wheel diameter	Steering lash power/manual
		wheels, turn the steering wheel in the opposite direction until motion can be observed at front	less than 406 mm (16")	50 mm/75 mm (2.0")/(3.0")
		tires; estimate the amount of steering lash. (total movement observed at steering wheel rim before movement at front tire.)	406 mm to 500 mm (16") / (20")	75 mm/87 mm (3.0")/(3.5")
			larger than 500 mm (20")	87 mm/100 mm (3.5")/(4.0")
10.	VACUUM/HYDRAULIC ASSIST			
	Vacuum Booster Operation	with engine stopped, depress the brake pedal several times to eliminate vacuum, then with light foot force (12 kg or 25 lbs.) applied to the brake pedal, start the engine.	brake pedal fails to mo	ve.
	Hydraulic Assist	with engine running apply brake.	brake pedal fails to mo	ve.
11.	BRAKE WARNING INDICATOR	visually inspect.	lamp operates continuo	ously or when brake applied.
12.	BRAKE PEDAL RESERVE	test with engine running if vehicle equipped with power brakes; apply and maintain a moderate foot force to the pedal for one minute.	pedal moves towards fl	oor more than 65%.
13.	PARK BRAKE	apply parking brake and with engine running at an idle and the transmission engaged, attempt to move vehicle.	park brake fails to hold	vehicle.
14.	ELECTRIC MOTOR (BRAKE ASSIST)	apply moderate pressure to the brake pedal with the vehicle engine stopped.	park brake fails to hold	vehicle.

	INSPECT	INSPECTION METHOD	REPORT IF
15.*	BRAKE PERFORMANCE	operate vehicle and apply brakes.	brake pull exists or brake performance appears to be less than adequate.
16.*	LIGHTING SYSTEM		
	Head Lamps Tail Lamps Stop Lamps Turn Signal Lamps Hazard Lamps (if Equipped) Slide Marker Lamps Clearance Lamps Identification Lamps Licence Plate Lamps Reflectors	manually and visually inspect the operation of all the lamps, except the hazard lamps, with the vehicle engine running and with the headlamps, brake lamps and all auxiliary lamps illuminated; inspect hazard lamps with ignition, head lamps, brake lamps and auxiliary lamps in the off position.	any lamp is missing or broken; or fails to illuminate when its control device is actuated; or any lens or reflector is broken or cracked or missing.
17.*	TIRES		
	Condition	visually inspect.	any cords exposed due to wear or damage; or evidence of tread separation or low air pressure.
18.*	WHEELS	visually inspect.	wheel bent, loose or cracked; or mounting holes elongated.
	FASTENERS	visually inspect.	loose, missing, cross threaded or less than flush with the stud. $ \\$
19.*	FRAME/SUSPENSION		
	Frame Rails/Crossmembers	visually inspect.	insecure, cracked or broken.
	Suspension	visually inspect for noticeable sag or lean.	broken springs or mounting hardware; sag or lean likely to affect driveability.
20.*	MUDFLAPS	visually inspect.	torn, insecurely mounted, missing or not the full width of the tire track.
21.*	BUMPER/UNDERRIDE PROTECTION (if required)	visually inspect.	insecure, broken or protruding so as to be hazardous.

CODE DE LA ROUTE ${\rm H60-R.M.~112/96}$

	<u>INSPECT</u>	INSPECTION METHOD	REPORT IF
22.	FUEL SYSTEM	visually inspect.	cap missing; or tank leaking; or lines insecure.
23.	EXHAUST SYSTEM	with engine running.	any leak within perimeter of cab (include sleeper).
24.	POWER STEERING		
	Hoses, Pump and Cylinder	visually inspect.	leaking or deteriorated
	(if equipped)		belt loose or deteriorated.
	Drive Belt	visually inspect.	
25.*	LOAD SECUREMENT		
	Attachment Points	visually inspect.	cracked, elongated or broken.
	Securement Equipment (chains, wire rope, webbing, hooks, binders, etc.)	visually inspect.	stretched, cracked or broken; inadequate strength; or insufficient tie-down assemblies.
26.*	PERMANENTLY ATTACHED EQUIPMENT	visually inspect.	insecure.
27.*	HITCH/COUPLERS/DRAWBARS/ TURNTABLES	visually inspect.	cracked or insecurely mounted; any weld is broken; or latch lock inoperative; or eye or lunette worn more than 9.5 mm (3/8").
28.*	SAFETY CHAINS/CABLES	visually inspect.	missing; or incorrectly attached.

SCHEDULE 3

PRE-TRIP INSPECTION

AIR BRAKED BUS INCLUDES TRAILER IF ATTACHED

1.*	Valid Inspection Decal	17.*	Brake Performance
2.	Emergency Equipment	18.*	Tires
3.	Seat/Stanchions	19.*	Wheels and Fasteners
4.	Exterior and Interior Mirrors	20.*	Suspension System
5.*	Lights, Signals and Flashers	21.	Defoster Fan Controls
6.	Interior Condition of Bus	22.*	Exterior of Vehicle
7.	Horn	23.	Entrance and Exit Doors
8.	Glass	24.	Wheelchair Lifts or Ramps, or Kneeling Features
9.	Windshield Wipers and Washers	25.	Fuel System
10.	Play in Steering System	26.	Exhaust System
11.	Compressor Build Up	27.*	Mudflaps
12.	Governor Cut Out	28.*	Bumper/Underride Protection
13.	Governor Cut In	29.*	Permanently Attached Equipment
14.	Low Air Warning	30.*	Hitch/Couplers/Draw Bars
15.	Brake Air Pressure	31.*	Safety Chains/Cables
16.*	Parking or Sping Brake System		

^{*} Indicates equipment to be inspected on any attached trailer(s).

AIR BRAKED BUS INCLUDES TRAILER IF ATTACHED

	INSPECT	INSPECTION METHOD	REPORT IF
1.*	VALID INSPECTION DECAL	visually inspect for valid inspection decal.	no decal present or expired decal.
2.	EMERGENCY EQUIPMENT	visually.	required emergency equipment is missing or visibly damaged.
3.	SEATS/STANCHIONS		
	Operator's seat and seat belt	visually check seat anchorage. manually operate seat through all adjustments. visually check seat belt, webbing and recoil assembly.	damaged or distorted. seat fails to maintain selected adjustments. any damage that may reduce effectiveness.
	Passenger seats/stanchions	walk the full length of the interior of the bus, observe seat assemblies and attaching fixtures as well as stanchion bars.	any seat or attaching fixture has a defect that may constitute a hazard to persons. any stanchion bar is not attached in its intended receptacle and presents a hazard to persons.
	Wheelchair restraint (if equipped)	if equipped, visually inspect wheelchair restraining devices.	restraint missing or inoperative.
4.	EXTERIOR AND INTERIOR MIRRORS	visually inspect and activate systems.	any mirror fails to maintain set adjustment. any mirror not securely mounted. clouded as to obscure vision.
5.*	HEAD LIGHTS, TAIL LIGHTS, TURN SIGNALS, AND FOUR WAY FLASHERS	turn on all lights. activate left and right turn signals. walk around the bus checking each lamp for illumination (except back up lights). activate rear door interlock (if applicable). activate high beam lamps.	any lamp fails to illuminate. interior tell tale lamps fail to indicate left and right signal lamps are operating. any lamp fails to illuminate. does not operate. fails to operate.

6.	INTERIOR CONDITION OF BUS, FLOOR, DASH, STEPS, WINDOWS AND OPERATOR'S COMPARTMENT	visually inspect all areas.	interior body panels are damaged and present a hazard to persons. floor is damaged or worn and presents a hazard to persons. dash area has defects that present a hazard to persons. steps are not clean and in good condition to prevent tripping or slipping. windows are not free from cracks or damage that may present a hazard to persons. window latches and emergency release hardware is not present or in good condition. operator's compartment has defects that may cause a hazard to the operator.
7.	HORN	activate system.	horn fails to sound or is below a reasonable audible level.
8.	GLASS	visually inspect.	star or chips 12.7 mm (½") or greater in diameter; or any intersecting cracks in glass area swept by windshield wiper; or driver vision is obscured or limited.
9.	WINDSHIELD WIPERS AND WASHERS	activate systems	windshield wipers fail to work through intended area or return to "PARK" position.
			windshield washers fail to apply solution to intended swept area of windshield
10.	PLAY IN STEERING SYSTEM	with engine running at idle, rotate steering wheel until steering movement is felt.	free movement of the steering wheel exceeds table below:

Steering wheel diameter	Maximum Free Movement
less than 350 mm	45 mm
350 mm to 400 mm	50 mm
400 mm to 450 mm	55 mm
450 mm to 500 mm	60 mm
larger than 500 mm	87 mm

CODE DE LA ROUTE ${\rm H60-R.M.~112/96}$

11.	COMPRESSOR BUILD UP	with engine running at 1200 rpm and park brake applied, pump brake to bring air pressure to 350 kpa (50 psi); record the time it takes to raise pressure from 350 to 600 kpa (50 to 90 psi).	pressure build time exceeds 3 minutes.
12.	GOVERNOR CUT OUT	manually and visually inspect by continuing to run the engine and observe gauge pressure when governor cuts out.	gauge pressure is not between 805 and 945 kpa (115-135 psi) at time of governor cut out.
13.	GOVERNOR CUT IN	visually and manually inspect with a fully charged air system, spring brakes released and engine idling, make a rapid series of brake applications and observe gauge pressure when governor cuts in.	gauge pressure is below 560 kpa (80 psi) at time of governor cut in.
14.	LOW AIR WARNING	visually and manually inspect by depleting the air pressure and observe the gauge pressure when the warning device activates.	not equipped; or fails to activate below the lessor of 382 kpa (55 psi), or $\frac{1}{2}$ governor cut-out pressure.
15.	BRAKE AIR PRESSURE	with air pressure at maximum pressure, approximately 840 kpa (120 psi), and spring brakes released, make one full brake application. observe gauge.	during one brake application, the dash mounted air pressure gauge records a drop in excess of 1/7 of the maximum pressure. (eg. 130 kpa or 18 psi).
16.	PARKING OR SPRING BRAKE SYSTEM	with full air pressure and engine running, apply parking or spring brake. place bus in lowest forward gear, partially release clutch, and apply light throttle for a few seconds.	the bus fails to remain stationary.
17.*	BRAKE PERFORMANCE	operate vehicle and apply brakes.	brake pull exists or brake performance appears to be less than adequate.
18.*	TIRES	visually inspect all tires.	abnormal bump or bulge. any exposed cords. audible air leak. visual low air pressure. low tread depth on non-regrovable tires.

19.*	WHEELS AND FASTENERS	visually inspect all wheel assemblies.	any wheel nut is visibly loose or missing. indication of rust streaks emanating from wheel nut area may indicate loose wheel nuts. excessive oil or grease at wheel hub. wheel or lock rim assembly shows signs of cracking or severe damage.
20.*	SUSPENSION SYSTEM	with bus air pressure at maximum, visually inspect vehicle during walk around inspection. listen for air leaks.	an audible air leak is heard. bus fails to maintain a normal level condition.
21.	DEFROSTER FAN CONTROLS	activate systems.	defroster motor fails to operate in all selected positions. air flow over intended area is not present. auxiliary defroster fans fail to operate as intended.
22.*	EXTERIOR OF VEHICLE	visual inspection.	missing or visibly loose bumpers. any exterior body panel that is damaged or deteriorated in such a fashion that it constitutes a hazard to persons. any compartment door that is loose or has missing or detached holding fixtures.
23.	ENTRANCE AND EXIT DOORS	activate entrance and exit door control mechanism.	any door fails to function as intended. brake or brake/accelerator interlock systems fail to function as intended. interlock systems fail to release when doors are closed and locked.
24.	WHEELCHAIR LIFTS OR RAMPS, OR KNEELING FEATURES	with engine running, cycle wheelchair lift, lower and raise kneeling bus or deploy ramp.	audible alarm fails to function. lift safety devices fail to function as intended. lift does not complete cycle. interlock systems fail to activate and release as intended. bus does not return to level position after kneeling.
25.	FUEL SYSTEM	visually inspect.	cap missing; or tank leaking; or lines insecure.
26.	EXHAUST SYSTEM	with engine running.	any leak within perimeter of body.
27.*	MUDFLAPS	visually inspect.	torn, insecurely mounted, missing or not the full width of the tire track.

CODE DE LA ROUTE ${\rm H60-R.M.~112/96}$

28.*	BUMPER/UNDERRIDE PROTECTION (if required)	visually inspect.	insecure, broken or protruding so as to be hazardous.
29.*	PERMANENTLY ATTACHED EQUIPMENT	visually inspect.	insecure.
30.*	HITCH/COUPLERS/DRAW BARS	visually inspect.	cracked or insecurely mounted or any weld is broken or latch lock inoperative; or eye or lunette worn more than 9.5 mm (3/8").
31.*	SAFETY CHAINS/CABLES	visually inspect.	missing; or incorrectly attached.

SCHEDULE 4

PRE-TRIP INSPECTION

HYDRAULIC BRAKED BUS INCLUDES TRAILER IF ATTACHED

1.*	Valid Inspection Decal	16.*	Brake Performance
2.	Emergency Equipment	17.*	Tires
3.	Seat/Stanchions	18.*	Wheels and Fasteners
4.	Exterior and Interior Mirrors	19.*	Suspension System
5.*	Lights, Signals and Flashers	20.	Defroster Fan Controls
6.	Interior Condition of Bus	21.*	Exterior of Vehicle
7.	Horn	22.	Entrance and Exit Doors
8.	Glass	23.	Wheelchair Lifts or Ramps, or Kneeling Features
9.	Windshield Wipers and Washers	24.	Fuel System
10.	Play in Steering System	25.	Exhaust System
11.	Vacuum/Hydraulic Assist	26.*	Mudflaps
12.	Brake Warning Indicator	27.*	Bumper/Underride Protection
13.	Brake Pedal Reserve	28.*	Permanently Attached Equipment
14.	Park Brake	29.*	Hitch/Couplers/Draw Bars
15.	Electric Motor (Brake Assist)	30.*	Safety chains/cables

^{*} Indicates equipment to be inspected on any attached trailer(s).

HYDRAULIC BRAKED BUS INCLUDES TRAILER IF ATTACHED

	INSPECT	INSPECTION METHOD	REPORT IF
1.*	VALID INSPECTION DECAL	visually inspect for valid inspection decal.	no decal present or expired decal.
2.	EMERGENCY EQUIPMENT/EMERGENCY WINDOWS, DOOR BUZZERS	visually.	required emergency equipment is missing or visibly damaged.
3.	SEATS/STANCHIONS		
	Operator's seat and seat belt	visually check seat anchorage. manually operate seat through all adjustments. visually check seat belt, webbing and recoil assembly.	damaged or distorted. seat fails to maintain selected adjustments. any damage that may reduce effectiveness.
	Passenger seats/stanchions	walk the full length of the interior of the bus, observe seat assemblies and attaching fixtures as well as stanchion bars. If equipped, visually inspect wheelchair restraining devices.	any seat or attaching fixture has a defect that may constitute a hazard to persons. any stanchion bar is not attached in its intended receptacle and presents a hazard to persons.
	Wheelchair restraint (if equipped)	if equipped, visually inspect wheelchair restraining device.	restraint missing or inoperative.
4.	EXTERIOR AND INTERIOR MIRRORS	visually and activate systems.	any mirror fails to maintain set adjustment. any mirror not securely mounted. clouded as to obscure vision.
5.*	HEAD LIGHTS, TAIL LIGHTS, TURN SIGNALS, AND FOUR WAY FLASHERS	turn on all lights. activate left and right turn signals. walk around the bus checking each lamp for illumination (except back up lights).	any lamp fails to illuminate. interior tell tale lamps fail to indicate left and right signal lamps are operating. any lamp fails to illuminate.
		activate rear door interlock (if applicable). activate high beam lamps.	does not operate. fails to operate.

6.	INTERIOR CONDITION OF BUS, FLOOR, DASH, STEPS, WINDOWS AND OPERATOR'S COMPARTMENT	visually inspect all areas.	persons. floor is damaged or worn a dash area has defects the steps are not clean and in or slipping. windows are not free from present a hazard to person window latches and emergement or in good conditions.	ergency release hardware	ersons. ons. tripping at may
7.	HORN	activate system.	horn fails to sound or is be	elow a reasonable audible	level.
8.	GLASS	visually inspect.		½") or greater in diameter; ss area swept by windshield d or limited.	
9.	WINDSHIELDWIPERSANDWASHERS	activate systems	windshield wipers fail to work through intended area or to "PARK" position.		or return
			windshield washers fail to area of windshield	apply solution to intended	d swept
10.	PLAY IN STEERING SYSTEM	with engine running at idle, rotate steering wheel until steering movement is felt.	free movement of the steering wheel exceeds table b		pelow:
		•	Steering wheel diameter	Maximum Free Movement	
			less than 350 mm 45 mm 350 mm to 400 mm 50 mm]
			400 mm to 450 mm	55 mm]
			450 mm to 500 mm	60 mm	

28

larger than 500 mm

87 mm

11.	VACUUM/HYDRAULIC ASSIST		
	Vacuum Booster Operation	with the engine stopped, depress the brake pedal several times to eliminate vacuum, then with light foot force (12 kg or 25 lbs.) applied to the brake pedal, start the engine.	brake pedal fails to move.
	Hydraulic Assist	with engine running apply brakes.	brake pedal fails to move.
12.	BRAKE WARNING INDICATOR	visually inspect.	lamp operates continously or when brake applied.
13.	BRAKE PEDAL RESERVE	test with engine running if vehicle equipped with power brakes; apply and maintain a moderate foot force to the pedal for one minute.	pedal moves towards floor more than 65%.
14.	PARK BRAKE	apply parking brake and with engine running at an idle and the transmission engaged, attempt to move vehicle.	fails to hold vehicle.
15.	ELECTRIC MOTOR (BRAKE ASSIST)	apply moderate pressure to the brake pedal with the vehicle engine stopped.	fails to hold vehicle.
16.*	BRAKE PERFORMANCE	operate vehicle and apply brakes.	brake pull exists or brake performance appears to be less than adequate.
17.*	TIRES	visually inspect all tires.	abnormal bump or bulge. any exposed cords. audible air leak. visual low air pressure. low tread depth on non-regrovable tires.
18.*	WHEELS AND FASTENERS	visually inspect all wheel assemblies.	any wheel nut is visibly loose or missing. indication of rust streaks emanating from wheel nut area may indicate loose wheel nuts. excessive oil or grease at wheel hub. wheel or lock rim assembly shows signs of cracking or severe damage.

19.*	SUSPENSION SYSTEM	visually inspect for noticeable sag or lean.	broken springs or mounting hardware; or lean likely to affect driveability.
20.	DEFROSTER FAN CONTROLS	activate systems.	defroster motor fails to operate in all selected positions. air flow over intended area is not present. auxiliary defroster fans fail to operate as intended.
21.*	EXTERIOR OF VEHICLE	visual inspection.	missing or visibly loose bumpers. any exterior body panel that is damaged or deteriorated in such a fashion that it constitutes a hazard to persons. any compartment door that is loose or has missing or detached holding fixtures.
22.	ENTRANCE AND EXIT DOORS	activate entrance and exit door control mechanism.	any door fails to function as intended. brake or brake/accelerator interlock systems fail to function as intended. interlock systems fail to release when doors are closed and locked.
23.	WHEELCHAIR LIFTS OR RAMPS, OR KNEELING FEATURES	with engine running, cycle wheelchair lift, lower and raise kneeling bus or deploy ramp.	audible alarm fails to function. lift safety devices fail to function as intended. lift does not complete cycle. interlock systems fails to activate and release as intended. bus does not return to level position after kneeling.
24.	FUEL SYSTEM	visually inspect.	cap missing; or tank leaking; or lines insecure.
25.	EXHAUST SYSTEM	with engine running.	any leak within perimeter of body.
26.*	MUDFLAPS	visually inspect.	torn, insecurely mounted, missing or not the full width of the tire track.
27.*	BUMPER/UNDERRIDE PROTECTION (if required)	visually inspect.	insecure, broken or protruding so as to be hazardous.
28.*	PERMANENTLY ATTACHED EQUIPMENT	visually inspect.	insecure.

29.* HITCH/COUPLERS/DRAWBARS visually inspect. cracked or insecurely mounted or any weld is broken or latch lock inoperative; or eye or lunette worn more than 9.5 mm (3/8").

30.* SAFETY CHAINS/CABLES visually inspect. missing; or incorrectly attached.

The Queen's Printer for the Province of Manitoba

ANNEXE 1

INSPECTION

CAMIONS ET TRACTEURS DE REMORQUAGE À FREINS À AIR COMPRIMÉ Y COMPRIS LA REMORQUE, LE CAS ÉCHÉANT

1.*	Vignette d'inspection valide	17.*	Fonctionnement et réglage des freins
2.	Équipement d'urgence	18.*	Système d'éclairage
3.	Rétroviseurs	19.*	Pneus
4.	Témoins du tableau de bord	20.*	Roues
5.	Accélérateur	21.*	Cadre / Suspension
6.	Klaxon	22.*	Bavettes garde-boue
7.	Glaces	23.*	Pare-chocs / Protection du châssis nu
8.	Essuie-glace et lave-glaces	24.	Système d'alimentation en carburant
9.	Jeu du volant	25.	Système d'échappement
10.	Récupération de la pression	26.	Servodirection
11.	Coupure du régulateur	27.	Compresseur
12.	Déclenchement du régulateur	28.*	Points d'attache du chargement
13.	Avertisseur de basse pression	29.*	Équipement permanent
14.*	Perte de pression d'air	30.*	Attelage / Barres d'attelage / Plaques tournantes / Essieux autovireurs
15.	Protection du tracteur	31.*	Couplage à baïonnette
16.*	Freins de stationnement	32.*	Chaînes et câbles de sécurité

^{*} Équipement devant aussi être vérifié sur les remorques

CAMIONS ET TRACTEURS DE REMORQUAGE À FREINS À AIR COMPRIMÉ Y COMPRIS LA REMORQUE, LE CAS ÉCHÉANT

	INSPECTER	MÉTHODE D'INSPECTION	À SIGNALER
1.*	VIGNETTE D'INSPECTION		
	Validité de la vignette d'inspection	examiner.	absence de vignette ou vignette expirée.
2.	ÉQUIPEMENT D'URGENCE	examiner.	avertisseur(s) d'approche absent(s) ou brisé(s); extincteur d'incendie absent (certains véhicules)
3.	RÉTROVISEURS	examiner.	peu solide ou aucune visibilité; route pas clairement visible à l'arrière.
4.	TÉMOINS DU TABLEAU DE BORD	examiner le fonctionnement des témoins, à l'exception des signaux de détresse, en laissant le moteur tourner et les phares, les feux de freinage et les feux auxiliaires allumés.	témoin absent ou brisé ou qui ne s'allume pas.
5.	ACCÉLÉRATEUR	tester en laissant le moteur tourner au ralenti; appuyer sur la pédale d'accélérateur et la relâcher.	grippage, le moteur ne revient pas au ralenti.
6.	KLAXON	examiner et prêter l'oreille.	n'émet aucun son ou le son est trop faible.
7.	GLACES	examiner.	piqûres en étoile de 12, 7 mm (½po) de diamètre ou plus ou frissures dans la zone balayée par les essuie-glace; verre obscurci ou visibilité restreinte.
8.	ESSUIE-GLACE ET LAVE-GLACES		
	Fonctionnement	examiner et vérifier manuellement.	ne fonctionnent pas, ne s'arrêtent pas au bon endroit.
	Balais	examiner.	n'essuient pas environ 75 % de la surface du pare-brise; mauvais contact avec le pare-brise.
	Lave-glaces	examiner et vérifier manuellement.	ne fonctionnent pas.

	INSPECTER	MÉTHODE D'INSPECTION	À SIGNALER		
moteur en marche si le véh	examiner et vérifier manuellement en laissant le moteur en marche si le véhicule est à servodirection; les roues avant étant orientées	st à dessous.			
	vers l'avant, tourner le volant jusqu'à ce que les roues avant commencent à bouger; tourner le volant dans l'autre direction jusqu'à ce que les roues avant commencent à bouger; mesurer le jeu du volant. (mouvement total mesuré à la périphérie du volant avant que les roues avant ne commencent à bouger).	diamètre du volant	Jeu du volant direction assisté / manuelle		
		roues avant commencent à bouger; mesurer le jeu du volant. (mouvement total mesuré à la périphérie du volant avant que les roues avant	moins de 406 mm (16po)	50 mm / 75 mm (2,0po) / (3,0po)	
			406 mm à 500 mm (16po) / (20po)	75 mm / 87 mm (3,0po) / (3,5po)	
			plus de 500 mm (20po)	87 mm / 100 mm (3,5po) / (4,0po)	
10.	RÉCUPÉRATION DE LA PRESSION	faire tourner le moteur au rythme de 1 200 t/min et appuyer sur les freins de stationnement, serrer les freins et faire monter la pression d'air jusqu'à 350 kpa (50lb/po²); noter le temps requis pour hausser la pression d'air de 350 à 600 kpa (50 à 90lb/po²).	le temps de récupe trois minutes.	ération de la pression excède	
11.	PRESSION DE COUPURE DU RÉGULATEUR	examiner et vérifier manuellement en laissant tourner le moteur et noter la lecture du manomètre au moment où le régulateur coupe la pression.	la pression de coupure 805 et 945 kpa (115-13:	du régulateur ne se situe pas entre 5lb/po²).	
12.	PRESSION DE DÉCLENCHEMENT DU RÉGULATEUR	examiner et vérifier manuellement lorsque la pression d'air est au maximum, les freins à ressort sont relâchés et le moteur tourne au ralenti. Serrer les freins rapidement à plusieurs reprises et observer la lecture du manomètre au moment où le régulateur applique la pression.	la pression est inférieur	re à 560 kpa (80lb/po²).	
13.	AVERTISSEUR DE BASSE PRESSION	examiner et vérifier manuellement en réduisant la pression d'air et noter la pression au moment où l'avertisseur se déclenche.		ne fonctionne pas à une pression sib/po²) ou à la moitié de la pression ur.	

CODE DE LA ROUTE ${\rm H60-R.M.~112/96}$

	INSPECTER	MÉTHODE D'INSPECTION	À SIGNALER
14.*	PERTE DE PRESSION D'AIR	examiner et vérifier manuellement lorsque la pression d'air est au maximum, les freins à ressort relâchés et le moteur arrêté; serrer les freins de service à fond durant au moins deux minutes et noter la chute de pression par minute.	la chute de pression excède 20 kpa (3lb/po²) par minute pour un véhicule simple, ou 28 kpa (4lb/po²) si elle est accouplée à une remorque.
15.	PROTECTION DU TRACTEUR	examiner, vérifier manuellement et prêter l'oreille lorsque le couplage à baïonnette de la remorque est déconnecté; faire monter la pression d'air jusqu'à environ 690 kpa (100lb/po²), arrêter le moteur et enfoncer la soupape de contrôle de la remorque.	la soupape de protection du tracteur ne se ferme pas lorsque la pression est égale ou supérieure à 138 kpa (20lb/po²); l'air continue de s'échapper du couplage à baïonnette d'urgence après la fermeture de la soupape de contrôle;
			l'air s'échappe par le couplage à baïonnette de service.
16.*	FREINS DE STATIONNEMENT ET FREINS D'URGENCE À AIR	au moyen de la soupape de contrôle du frein de stationnement, relâcher la pression d'air des freins à ressort, laisser tourner le moteur au ralenti et, avec la transmission embrayée, essayer de faire bouger le véhicule.	les freins n'immobilisent pas le véhicule.
17.*	FONCTIONNEMENT ET RÉGLAGE DES FREINS	faire avancer le véhicule et freiner.	déséquilibre des freins ou le fonctionnement des freins n'est pas satisfaisant; l'angle que la tige de poussée forme avec le tendeur n'est pas aussi près que possible de 90° ou la course du tendeur n'est pas entre 19 et 37.5 mm (¾ à 1½po); les chambres installées sur un même essieu sont réglées à plus de 6,4 mm (¼po).
18.*	SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE		
	Phares Feux arrière Feux stop Clignotants Signaux de détresse (s'il y a lieu) Feux latéraux Feux de gabarit Feux d'identification Feu de la plaque d'immatriculation Réflecteurs	examiner et vérifier manuellement le fonctionnement de tous les phares, feux et réflecteurs, à l'exception des signaux de détresse, alors que les phares, les feux de freins et les feux auxiliaires sont allumés et que le moteur est en marche; les signaux de détresse sont vérifiés alors que l'allumage, les phares, les feux de freins et les feux auxiliaires sont éteints.	phare ou feux absent, brisé, ou qui ne s'allume pas; verre ou réflecteur brisé, fissuré ou absent.

	INSPECTER	MÉTHODE D'INSPECTION	À SIGNALER
19.*	PNEUS		
	État	examiner.	fils câblés mis à nu, séparation visible de la bande de roulement ou signe de basse pression.
20.*	ROUES	examiner.	roue déformée, desserrée ou fissurée; trous de fixation agrandis.
	ATTACHES	examiner.	desserrées, absentes, filets faussés ou ne sont pas au même niveau que les goujons.
21.*	CADRE / SUSPENSION		
	Longerons du cadre / Traverses	examiner.	fissurés, brisés ou peu solides.
	Suspension	examiner pour tout signe de relâchement ou d'affaissement.	ressorts ou équipement de fixation brisés; ballons d'air ayant une fuite ou dégonflés.
22.*	BAVETTES GARDE-BOUE	examiner.	déchirées, mal fixées, absentes ou la largeur est inférieure à celle des pneus.
23.*	PARE-CHOCS / PROTECTION DU CHÂSSIS NU (si nécessaire)	examiner.	mal fixés, brisés ou une partie fait saillie au point de constituer un danger.
24.	SYSTÈME D'ALIMENTATION EN CARBURANT	examiner.	bouchon absent; fuite dans le réservoir; canalisations mal fixées.
25.	SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT	moteur en marche.	infiltration de gaz d'échappement dans la cabine, (ou dans le compartiment couchette).
26.	SERVODIRECTION (s'il y a lieu)		
	Canalisations, pompe et cylindre	examiner.	fuites, abîmés.
	Courroie d'entraînement	examiner.	courroie abîmée ou lâche.
27.	COMPRESSEUR	examiner.	mal fixé, desserré ou présence de fuite.
	Courroie d'entraînement	examiner.	courroie abimée ou lâche.

	INSPECTER	MÉTHODE D'INSPECTION	À SIGNALER
28.*	POINTS D'ATTACHE DU CHARGEMENT		
	Points d'attache	examiner.	fissurés, allongés ou brisés.
	Matériel de fixation (chaînes, câble métallique, sangles, crochets, tendeurs, etc.)	examiner.	étirés, fissurés, brisés, peu solides, nombre de points d'attache insuffisant.
29.*	ÉQUIPEMENT PERMANENT	examiner.	mal fixé.
30.*	ATTELAGE, BARRES D'ATTELAGE, PLAQUES TOURNANTES	examiner.	fissurés, ou mal fixés; soudure défaite; verrou de sûreté brisé; oeil ou lunette ayant plus de 9,5 mm (%po) d'usure.
	Essieux autovireurs	examiner.	diaphragmes d'amortissement des mouvements de lacet absents, ne fonctionnent pas ou ont des fuites.
	Freins de direction (s'il y a lieu)	examiner.	absents, fuites ou ne fonctionnent pas.
	Régulateur de pression d'air	examiner.	n'a pas été installé, ne fonctionne pas.
	Manomètre	examiner.	n'a pas été installé, ne fonctionne pas, ne porte pas d'étiquette indiquant la pression exigée pour assurer le fonctionnement du mécanisme de centrage.
31.*	COUPLAGES À BAÏONNETTES	examiner.	endommagés, mal fixés; joints d'étanchéité endommagés.
32.*	CHAÎNES ET CÂBLES DE SÉCURITÉ	examiner.	absents; mal attachés.

ANNEXE 2

INSPECTION

CAMIONS À FREINS HYDRAULIQUES Y COMPRIS LA REMORQUE, LE CAS ÉCHÉANT

1.*	Vignette d'inspection valide	15.*	Fonctionnement des freins
2.	Équipement d'urgence	16.*	Système d'éclairage
3.	Rétroviseurs	17.*	Pneus
4.	Témoins du tableau de bord	18.*	Roues
5.	Accélérateur	19.*	Cadre / Suspension
6.	Klaxon	20.*	Bavettes garde-boue
7.	Glaces	21.*	Pare-chocs
8.	Essuie-glace et lave-glaces	22.	Système d'alimentation en carburant
9.	Jeu du volant	23.	Système d'échappement
10.	Servofrein à dépression / hydraulique	24.	Servodirection
11.	Témoin lumineux de panne de frein	25.*	Points d'attache du chargement
12.	Réserve de la pédale de freins	26.*	Équipement d'attache permanent
13.	Freins de stationnement	27.*	Attelage / Barres d'attelage / Plaques tournantes (s'il y a lieu)
14.	Moteur électrique (servofrein)	28.*	Chaînes et câbles de sécurité

^{*} Équipement devant aussi être vérifié sur les remorques

CAMIONS À FREINS HYDRAULIQUES Y COMPRIS LA REMORQUE, LE CAS ÉCHÉANT

	INSPECTER	MÉTHODE D'INSPECTION	À SIGNALER
1.*	VIGNETTE D'INSPECTION		
	Validité de la vignette d'inspection	examiner.	absence de vignette ou vignette expirée.
2.	ÉQUIPEMENT D'URGENCE	examiner.	avertisseur(s) d'approche absent(s) ou brisé(s); extincteur d'incendie absent (certains véhicules).
3.	RÉTROVISEURS	examiner.	peu solide ou aucune visibilité; route pas clairement visible à l'arrière.
4.	TÉMOINS DU TABLEAU DE BORD	examiner le fonctionnement des témoins, à l'exception des signaux de détresse, en laissant le moteur tourner et les phares, les feux de frein et les feux auxiliaires allumés.	témoin absent, brisé ou qui ne s'allume pas.
5.	ACCÉLÉRATEUR	tester en laissant le moteur tourner au ralenti; appuyer sur la pédale d'accélérateur et la relâcher.	grippage, le moteur ne revient pas au ralenti.
6.	KLAXON	examiner et prêter l'oreille.	n'émet aucun son ou le son est trop faible.
7.	GLACES	examiner.	piqûres en étoile d'au moins 12,7 mm (½po) de diamètre ou fissures dans la zone balayée par les essuie-glace; verre obscurci ou visibilité restreinte.
8.	ESSUIE-GLACE ET LAVE-GLACES		
	Fonctionnement	examiner et vérifier manuellement.	ne fonctionnent pas, ne s'arrêtent pas au bon endroit.
	Balais	examiner.	n'essuient pas environ 75 % de la surface du pare-brise; mauvais contact avec le pare-brise.
	Lave-glaces (s'il y a lieu)	examiner et vérifier manuellement.	ne fonctionnent pas.

	INSPECTER	MÉTHODE D'INSPECTION		À SIGNALER
9.	examiner et vérifier manuellement en laissant le moteur en marche si le véhicule est à servodirection; les roues avant étant orientées	mouvement total supe dessous.	érieur à celui indiqué au tableau	
		vers l'avant, tourner le volant jusqu'à ce que les roues avant commencent à bouger; tourner le volant dans l'autre direction jusqu'à ce que les	diamètre du volant	Jeu du volant direction assisté / manuelle
		roues avant commencent à bouger; mesurer le jeu de volant. (mouvement total mesuré à la	moins de 406 mm (16po)	50 mm / 75 mm (2,0po) / (3,0po)
		périphérie du volant avant que les roues avant ne commencent à bouger.)	406 mm à 500 mm (16po) / (20po)	75 mm / 87 mm (3,0po) / (3,5po)
			plus de 500 mm (20po)	87 mm / 100 mm (3,5po) / (4,0po)
10.	SERVOFREIN À DÉPRESSION / HYDRAULIQUE			
	Servofrein à dépression	arrêter le moteur, enfoncer plusieurs fois la pédale de frein afin d'expulser toute dépression et appliquer une pression légère sur la pédale de frein [12 kg (25lb)]. Faire démarrer le moteur.	la pédale de frein ne bo	ouge pas.
	Servofrein hydraulique	appuyer sur le frein alors que le moteur est en marche.	la pédale de frein ne bo	ouge pas.
11.	TÉMOINS LUMINEUX DE PANNE DE FREINS	examiner.	témoin allumé continue est enfoncée.	llement ou lorsque la pédale de frein
12.	RÉSERVE DE LA PÉDALE DE FREINS	si le véhicule est à servofrein, faire démarrer le moteur; exercer une pression moyenne sur la pédale de freins pendant une minute.	la pédale s'enfonce de	plus de 65 %.
13.	FREINS DE STATIONNEMENT	appliquer les freins de stationnement, faire tourner le moteur au ralenti et, avec la transmission embrayée, essayer de faire bouger le véhicule.	les freins n'empêchent	pas le véhicule de bouger.
14.	MOTEUR ÉLECTRIQUE (SERVOFREIN)	arrêter le moteur du véhicule et appuyer modérément sur la pédale de frein.	le moteur électrique ne	fonctionne pas.

	INSPECTER	MÉTHODE D'INSPECTION	À SIGNALER
15.*	FONCTIONNEMENT DES FREINS	faire avancer le véhicule et freiner.	déséquilibre des freins ou fonctionnement non satisfaisant.
16.*	SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE		
	Phares Feux arrière Feux stop Clignotants Signaux de détresse (s'il y a lieu) Feux latéraux Feux de gabarit Feux d'identification Feu de la plaque d'immatriculation Réflecteurs	examiner et vérifier manuellement le fonctionnement de tous les phares, feux et réflecteurs, à l'exception des signaux de détresse, alors que les phares, les feux de freins et les feux auxiliaires sont allumés et que le moteur est en marche; les signaux de détresse sont vérifiés alors que l'allumage, les phares, les feux de freins et les feux auxiliaires sont éteints.	phare ou feux absent, brisé ou qui ne s'allume pas; verre ou réflecteur brisé, fissuré ou absent.
17.*	PNEUS		
	État	examiner.	fils câblés mis à nu, séparation visible de la bande de roulement ou signe de basse pression.
18.*	ROUES	examiner.	roue déformée, desserrée ou fissurée; trous de fixation agrandis.
	ATTACHES	examiner.	desserrées, absentes, filets faussés ou ne sont pas au même niveau que les goujons.
19.*	CADRE / SUSPENSION		
	Longerons du cadre / Traverses	examiner.	fissurés, brisés ou peu solides.
	Suspension	examiner pour tout signe de relâchement ou d'affaissement.	ressorts ou équipement de fixation brisés; relâchement ou affaissement des pneus susceptible d'influencer la conduite.
20.*	BAVETTES GARDE-BOUE	examiner.	déchirées, mal fixées, absentes ou la largeur est inférieure à celle des pneus.
21.*	PARE-CHOCS / PROTECTION DU CHÂSSIS NU (si nécessaire)	examiner.	mal fixés, brisés ou une partie fait saillie au point de constituer un danger.

	INSPECTER	MÉTHODE D'INSPECTION	À SIGNALER
22.	SYSTÈME D'ALIMENTATION EN CARBURANT	examiner.	le bouchon est absent, le réservoir fuit, les canalisations sont mal fixées.
23.	SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT	moteur en marche.	infiltration de gaz d'échappement dans la cabine (ou dans le compartiment couchette).
24.	SERVODIRECTION		
	Canalisations, pompe et cylindre (s'il y a lieu)	examiner.	fuites, abîmés.
	` ,		courroie abîmée ou lâche.
	Courroie d'entraînment	examiner.	
25.*	POINTS D'ATTACHE DU CHARGEMENT		
	Points d'attache	examiner.	fissurés, brisés ou allongés.
	Matériel de fixation (chaînes, câble métallique, sangles, crochets, tendeur, etc.)	examiner.	étirés, fissurés, brisés, peu solides, nombre de points d'attache insuffisant.
26.*	ÉQUIPEMENT PERMANENT	examiner.	mal fixé.
27.*	ATTELAGE / BARRES D'ATTELAGE / PLAQUES TOURNANTES	examiner.	fissurés, ou mal fixés; soudure défaite; verrou de sûreté brisé; oeil ou lunette ayant plus de 9,5 mm (%po) d'usure.
28.*	CHAÎNES ET CÂBLES DE SÉCURITÉ	examiner.	absents; mal attachés.

ANNEXE 3

INSPECTION

AUTOBUS À FREINS À AIR COMPRIMÉ Y COMPRIS LA REMORQUE, LE CAS ÉCHÉANT

1.*	Vignette d'inspection valide	17.*	Fonctionnement des freins
2.	Équipement d'urgence	18.*	Pneus
3.	Sièges / Étançons	19.*	Roues et attaches
4.	Rétroviseurs extérieurs et intérieurs	20.*	Suspension
5.*	Phares, feux et clignotants	21.	Commandes du ventilateur de dégivrage
6.	État de l'intérieur de l'autobus	22.*	Extérieur du véhicule
7.	Klaxon	23.	Portes d'entrée et de sortie
8.	Glaces	24.	Rampes d'accès, plateformes élévatrices ou
9.	Essuie-glace et lave-glaces		mécanisme de surbaissage
9. 10.	Essuie-glace et lave-glaces Jeu de la direction	25.	mécanisme de surbaissage Système d'alimentation en carburant
	ů ů	25. 26.	Ç
10.	Jeu de la direction		Système d'alimentation en carburant
10. 11.	Jeu de la direction Récupération de la pression	26.	Système d'alimentation en carburant Système d'échappement
10. 11. 12.	Jeu de la direction Récupération de la pression Coupure du régulateur	26. 27.*	Système d'alimentation en carburant Système d'échappement Bavettes garde-boue
10.11.12.13.	Jeu de la direction Récupération de la pression Coupure du régulateur Déclenchement du régulateur	26. 27.* 28.*	Système d'alimentation en carburant Système d'échappement Bavettes garde-boue Pare-chocs / Protection du châssis nu

^{*} Équipement devant aussi être vérifié sur les remorques

AUTOBUS À FREINS À AIR COMPRIMÉ Y COMPRIS LA REMORQUE, LE CAS ÉCHÉANT

	INSPECTER	MÉTHODE D'INSPECTION	À SIGNALER
1.*	VIGNETTE D'INSPECTION	vérifier la validité de la vignette d'inspection.	vignette absente ou expirée.
2.	ÉQUIPEMENT D'URGENCE	examiner.	l'équipement d'urgence obligatoire est absent ou endommagé.
3.	SIÈGES / ÉTANÇONS		
	Siège et ceinture de sécurité du conducteur	vérifier la solidité du siège. régler le siège à toutes les positions possibles. examiner la ceinture de sécurité, la sangle et le dispositif de rappel.	endommagé ou déformé. ne reste pas à la position choisie. endommagé au point où son efficacité est réduite.
	Sièges des passagers et étançons	examiner tous les sièges de l'autobus, leurs attaches, ainsi que les étançons.	un siège ou une attache est défectueux et pourrait blesser une personne. un étançon n'est pas fixé à son point d'attache et pourrait blesser une personne.
	Dispositif d'immobilisation des fauteuils roulants (s'il y a lieu)	examiner les dispositifs d'immobilisation.	dispositifs absents ou inefficaces.
4.	RÉTROVISEURS EXTÉRIEURS ET INTÉRIEURS	examiner et actionner les systèmes.	un rétroviseur ne demeure pas à la position choisie. un rétroviseur n'est pas fixé solidement. ternis au point d'obscurcir la vue.
5.*	PHARES, FEUX ARRIÈRE, CLIGNOTANTS ET MULTI- CLIGNOTANTS	allumer les phares et tous les feux. faire fonctionner les clignotants de droite et de gauche.	un phare ou un feu ne s'allume pas. un témoin lumineux n'indique pas qu'un jeu de clignotants fonctionne.
		faire le tour de l'autobus et s'assurer que tous les phares et les feux s'allument (sauf les feux de recul).	un phare ou un feu ne s'allume pas.
		actionner le circuit d'asservissement de la porte arrière (s'il y a lieu).	ne fonctionne pas.
		allumer les feux de route.	ne s'allument pas.

6.	ÉTAT DE L'INTÉRIEUR DE L'AUTOBUS, PLANCHER, TABLEAU DE BORD, MARCHES D'ENTRÉE, FENÊTRES ET POSTE DE CONDUITE	examiner tous ces éléments.	pourraient s'y blesser. le plancher est endomma pour les passagers. le tableau de bord constitu les passagers risquent d marches. les glaces ont des fissure de constituer un danger p les loquets de fenêtre et d'urgence sont absents ou	le mécanisme de déverrou	anger gers. ur les point
7.	KLAXON	actionner le klaxon.	n'émet aucun son ou le so	on est trop faible.	
8.	GLACES	examiner.	fissures dans la zone bala	ns 12,7 mm (½po) de diamèt ayée par les essuie-glace; e restreinte pour le conducteu	
9.	ESSUIE-GLACE ET LAVE-GLACES	actionner les systèmes.	les essuie-glace ne fonc surface prévue ou ne s'ar	tionnent pas, ne balayent prêtent pas au bon endroit.	as la
			les gicleurs ne projettent pare-brise.	pas le liquide au bon endroit :	sur le
10.	JEU DE LA DIRECTION	faire tourner le moteur au ralenti, tourner le volant jusqu'à ce que les roues avant commencent à bouger.	jeu total du volant supé ci-dessous.	rieur à celui indiqué au tal	bleau
		Ç	diamètre du volant	jeu maximal	
			moins de 350 mm	45 mm	
			350 à 400 mm	50 mm	
			400 à 450 mm	55 mm	

06/07

450 à 500 mm

plus de 500 mm

60 mm

87 mm

11.	RÉCUPÉRATION DE LA PRESSION	faire tourner le moteur au rythme de 1 200 t/min et serrer les freins de stationnement, actionner les freins et faire monter la pression d'air jusqu'à 350 kpa (50 lb/po²); noter le temps requis pour hausser la pression d'air de 350 à 600 kpa (de 50 à 90lb/po²).	le temps de récupération de la pression excède trois minutes.
12.	PRESSION DE COUPURE DU RÉGULATEUR	examiner et vérifier manuellement en laissant tourner le moteur et noter la lecture du manomètre au moment où le régulateur coupe la pression.	la pression de coupure du régulateur ne se situe pas entre 805 et 945 kpa (115-135 lb/po²).
13.	PRESSION DE DÉCLENCHEMENT DU RÉGULATEUR	examiner et vérifier manuellement lorsque la pression d'air est au maximum, les freins à ressort sont relâchés et le moteur tourne au ralenti. Serrer les freins rapidement à plusieurs reprises et observer la lecture du manomètre au moment où le régulateur applique la pression.	la pression est inférieure à 560 kpa (80 lb/po²).
14.	AVERTISSEUR DE BASSE PRESSION	examiner et vérifier manuellement en réduisant la pression d'air et noter la pression d'air au moment où l'avertisseur se déclenche.	avertisseur absent ou ne fonctionne pas à une pression inférieure à 382 kpa (55lb/po²) ou à la moitié de la pression de coupure du régulateur.
15.	PRESSION D'AIR DU SYSTÈME DE FREINAGE	la pression d'air étant au maximum, environ 840 kpa (120 lb/po²), et les freins à ressort étant relâchés, serrer les freins à fond et observer le manomètre.	au cours d'une application des freins, le manomètre installé sur le tableau de bord indique une perte de pression supérieure à $1/7^{\rm e}$ de la pression maximale. (p. ex. 130 kpa ou 18 lb/po²).
16.	FREINS DE STATIONNEMENT OU FREINS À RESSORT	la pression d'air étant au maximum et le moteur tournant au ralenti, passer à la première vitesse, relâcher partiellement la pédale d'embrayage et appuyer légèrement sur l'accélérateur pendant quelques secondes.	les freins n'immobilisent pas l'autobus.
17.*	FONCTIONNEMENT DES FREINS	faire avancer le véhicule et freiner.	déséquilibre des freins ou le fonctionnement des freins n'est pas satisfaisant.
18.*	PNEUS	examiner tous les pneus.	présence d'un hernie apparente. fil câblé visible. fuite d'air audible. dégonflement visible. pneus retaillés dont la rainure est trop peu profonde.

19.*	ROUES ET ATTACHES	examiner toutes les roues.	un écrou est absent ou visiblement desserré. un filet de rouille émanant d'un écrou peut indiquer que l'écrou est desserré. couche excessive d'huile ou de graisse au moyeu. roue ou bague d'arrêt fissurée ou très endommagée.
20.*	SUSPENSION	la presseion d'air étant au maximum, faire le tour de l'autobus en vérifiant attentivement. tâchez de repérer toute fuite d'air.	une fuite d'air audible a été repérée. l'autobus ne reste pas de niveau.
21.*	COMMANDES DES VENTILATEURS DE DÉGIVRAGE	actionner les systèmes.	un moteur de dégivreur ne fonctionne pas à toutes les positions de la commande. l'air ne circule pas sur la surface visée. les ventilateurs de dégivrage auxiliaires ne fonctionnent pas.
22.*	EXTÉRIEUR DU VÉHICULE	examiner.	pare-chocs absents ou visiblement lâches. un panneau de carrosserie extérieur est endommagé ou s'est détérioré au point de constituer un danger. une porte de compartiment est lâche ou ses dispositifs de fixation sont absents ou détachés.
23.	PORTES D'ENTRÉE ET DE SORTIE	actionner le mécanisme de commande des portes d'entrée et de sortie.	une porte ne fonctionne pas normalement. les circuits d'asservissement aux freins ou aux freins et à l'accélérateur ne fonctionnent pas normalement. les circuits d'asservissement ne se déclenchent pas lorsque les portes sont fermées et verrouillées.
24.	RAMPES D'ACCÈS, PLATEFORMES ÉLÉVATRICES OU MÉCANISME DE SURBAISSAGE	le moteur étant en marche, faire fonctionner la plate-forme élévatrice et le mécanisme de surbaissage ou installer la rampe d'accès.	l'alarme sonore ne se fait pas entendre. le dispositif de sécurité de la plate-forme élévatrice ne fonctionne pas. la plate-forme élévatrice s'arrête avant la fin de son cycle. les circuits d'asservissement ne s'enclenchent pas et ne se déclenchent pas normalement. l'autobus ne remonte pas au niveau normal après un surbaissage.
25.	SYSTÈME D'ALIMENTATION EN CARBURANT	examiner.	le bouchon est absent, le réservoir a une fuite, les canalisations sont mal fixées.
26.	SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT	moteur en marche.	fuite de gaz d'échappement qui s'infiltrent dans le véhicule.
27.*	BAVETTES GARDE-BOUE	examiner.	déchirées, mal fixées, absentes ou sont moins larges que les pneus.

28.*	PARE-CHOCS/PROTECTION DU CHÂSSIS NU (s'il y a lieul)	examiner.	mal fixées, brisés ou une partie fait saillie au point de constituer un danger.
29.*	ÉQUIPEMENT PERMANENT	examiner.	mal fixé.
30.*	ATTELAGE / BARRES D'ATTELAGE	examiner.	fissurés ou mal fixés; soudure défaite; verrou de sûreté brisé; oeil ou lunette ayant plus de 9,5 mm (%po) d'usure.
31.*	CHAÎNES ET CÂBLES DE SÉCURITÉ	examiner.	absents, mal attachés.

ANNEXE 4

INSPECTION

AUTOBUS À FREINS HYDRAULIQUES Y COMPRIS LA REMORQUE, LE CAS ÉCHÉANT

1.* Vignette d'inspection valide	16.* Fonctionnement des freins
2. Équipement d'urgence	17.* Pneus
3. Sièges / Étançons	18.* Roues et attaches
4. Rétroviseurs extérieurs et intérieurs	19.* Suspension
5. Phares, feux et clignotants	20. Commandes des ventilateurs de dégivrage
6. État de l'intérieur de l'autobus	21.* Extérieur du véhicule
7. Klaxon	22. Portes d'entrée et de sortie
8. Glaces	23. Rampes d'accès, plateformes élévatrices ou
9. Essuie-glace et lave-glaces	mécanismes de surbaissage
9. Essuie-glace et lave-glaces10. Jeu de la direction	mécanismes de surbaissage 24. Système d'alimentation en carburant
ů ů	Ç
10. Jeu de la direction	24. Système d'alimentation en carburant
10. Jeu de la direction11. Servofrein à dépression / hydraulique	24. Système d'alimentation en carburant25. Système d'échappement
 10. Jeu de la direction 11. Servofrein à dépression / hydraulique 12. Témoin lumineux de panne de frein 	 24. Système d'alimentation en carburant 25. Système d'échappement 26.* Bavettes garde-boue
 Jeu de la direction Servofrein à dépression / hydraulique Témoin lumineux de panne de frein Réserve de la pédale de freins 	 24. Système d'alimentation en carburant 25. Système d'échappement 26.* Bavettes garde-boue 27.* Pare-chocs / Protection du châssis nu

^{*} Équipement devant aussi être vérifié sur les remorques

AUTOBUS À FREINS HYDRAULIQUES Y COMPRIS LA REMORQUE, LE CAS ÉCHÉANT

	INSPECTER	MÉTHODE D'INSPECTION	À SIGNALER
1.*	VIGNETTE D'INSPECTION	vérifier la validité de la vignette d'inspection.	absence de vignette ou vignette expirée.
2.	ÉQUIPEMENT D'URGENCE / FENÊTRES ÉJECTABLES, AVERTISSEURS DE PORTE	examiner.	l'équipement d'urgence obligatoire est absent ou endommagé.
3.	SIÈGES / ÉTANÇONS		
	Siège et ceinture de sécurité du conducteur	vérifier la solidité du siège. régler le siège à toutes les positions possibles. examiner la ceinture de sécurité, la sangle et le dispositif de rappel.	endommagé ou déformé. ne reste pas à la position choisie. endommagé au point où son efficacité est réduite.
	Sièges des passagers et étançons	examiner tous les sièges de l'autobus, leurs attaches, ainsi que les étançons. Examiner les dispositifs d'immobilisation des fauteuils roulants, s'il y a lieu.	un siège ou une attache est défectueux et pourrait blesser une personne. un étançon n'est pas fixé à son point d'attache et pourrait blesser une personne.
	Dispositif d'immobilisation des fauteuils roulants (s'il y a lieu)	examiner les dispositifs d'immobilisation, s'il y a lieu.	dispositifs absents ou inefficaces.
4.	RÉTROVISEURS EXTÉRIEURS ET INTÉRIEURS	examiner et actionner les systèmes.	un rétroviseur ne demeure pas à la position choisie. un rétroviseur n'est pas fixé solidement. ternis au point d'obscurcir la vue.
5.*	PHARES, FEUX ARRIÈRE, CLIGNOTANTS ET MULTI- CLIGNOTANTS	allumer les phares et tous les feux. faire fonctionner les clignotants de droite et de gauche.	un phare ou un feu ne s'allume pas. un témoin lumineux n'indique pas qu'un jeu de clignotants fonctionne.
		faire le tour de l'autobus et s'assurer que tous les phares et les feux s'allument (sauf les feux de recul).	un phare ou un feu ne s'allume pas.
		actionner le circuit d'asservissement de la porte arrière (s'il y a lieu).	ne fonctionne pas.
		allumer les feux de route.	ne s'allument pas.

6.	ÉTAT DE L'INTÉRIEUR DE L'AUTOBUS, PLANCHER, TABLEAU DE BORD, MARCHES D'ENTRÉE, FENÊTRES ET POSTE DE CONDUITE	examiner tous ces éléments.	pourraient s'y blesser. le plancher est endomma pour les passagers. le tableau de bord constit les passagers risquent d marches. les glaces ont des fissure de constituer un danger p les loquets de fenêtre et d'urgence sont absents of	le mécanisme de déverrouillage
7.	KLAXON	actionner le klaxon.	n'émet aucun son ou le so	on est trop faible.
8.	GLACES	examiner.	fissures dans la zone bala	ins 12,7 mm (½po) de diamètre ou ayée par les essuie-glace; é restreinte pour le conducteur.
9.	ESSUIE-GLACE ET LAVE-GLACES	actionner les systèmes.		ctionnent pas, ne balayent pas la rêtent pas au bon endroit.
			les gicleurs ne projettent pare-brise.	pas le liquide au bon endroit sur le
10.	JEU DE LA DIRECTION	faire tourner le moteur au ralenti, tourner le volant jusqu'à ce que les roues avant commencent à bouger.	jeu total du volant supé ci-dessous.	rieur à celui indiqué au tableau
		ů .	diamètre du volant	jeu maximal
			moins de 350 mm	45 mm
			350 à 400 mm	50 mm
			400 à 450 mm	55 mm

06/07

450 à 500 mm

plus de 500 mm

60 mm

87 mm

11.	SERVOFREIN À DÉPRESSION / HYDRAULIQUE		
	Servofrein à dépression	arrêter le moteur, enfoncer plusieurs fois la pédale de frein afin d'expulser toute dépression et appliquer une pression légère sur la pédale de frein [12 kg (25lb)]. Faire démarrer le moteur.	la pédale de frein ne bouge pas.
	Servofrein hydraulique	appuyer sur la pédale de frein alors que le moteur est en marche.	la pédale de frein ne bouge pas.
12.	TÉMOIN LUMINEUX DE PANNE DE FREINS	examiner.	témoin allumé continuellement ou lorsque la pédale de frein est enfoncée.
13.	RÉSERVE DE LA PÉDALE DE FREINS	si le véhicule est à servofrein, faire démarrer le moteur; exercer une pression moyenne sur la pédale de freins pendant une minute.	la pédale traverse plus de 65 % de sa distance maximale du plancher.
14.	FREINS DE STATIONNEMENT	appliquer les freins de stationnement, faire tourner le moteur au ralenti et, avec la transmission embrayée, essayer de faire bouger le véhicule.	les freins n'empêchent pas le véhicule de bouger.
15.	SERVOFREIN À MOTEUR ÉLECTRIQUE	arrêter le moteur du véhicule et appuyer modérément sur la pédale de frein.	les freins n'empêchent pas le véhicule de bouger.
16.*	FONCTIONNEMENT DES FREINS	faire avancer le véhicule et freiner.	déséquilibre des freins ou fonctionnement non satisfaisant.
17.*	PNEUS	examiner tous les pneus.	présence d'un hernie apparente. fil câblé visible. fuite d'air audible. dégonflement visible. pneus retaillés dont la rainure est trop peu profonde.
18.*	ROUES ET ATTACHES	examiner toutes les roues.	un écrou est absent ou visiblement desserré. un filet de rouille émanant d'un écrou peut indiquer que l'écrou est desserré. couche excessive d'huile ou de graisse au moyeu. roue ou bague d'arrêt fissurée ou très endommagée.

19.* SUSPENSION	examiner le véhicule afin de déceler tout affaissement ou inclinaison.	ressort ou élément de fixation brisé; inclinaison assez prononcée pour réduire la maniabilité.
20. COMMANDES DES VENTILATEURS DE DÉGIVRAGE	actionner les systèmes.	un moteur de dégivreur ne fonctionne pas à toutes les positions de la commande. l'air ne circule pas sur la surface visée. les ventilateurs de dégivrage auxiliaires ne fonctionnent pas.
21.* EXTÉRIEUR DU VÉHICULE	examiner.	pare-chocs absents ou visiblement lâches. un panneau de carrosserie extérieur est endommagé ou s'est détérioré au point de constituer un danger. une porte de compartiment est lâche ou ses dispositifs de fixation sont absents ou détachés.
22. PORTES D'ENTRÉE ET DE SORTIE	actionner le mécanisme de commande des portes d'entrée et de sortie.	une porte ne fonctionne pas normalement. les circuits d'asservissement aux freins ou aux freins et à l'accélérateur ne fonctionnent pas normalement. les circuits d'asservissement ne se déclenchent pas lorsque les portes sont fermées et verrouillées.
23. RAMPES D'ACCÈS, PLATEFORMES ÉLÉVATRICES OU MÉCANISME DE SURBAISSAGE	le moteur étant en marche, faire fonctionner la plate-forme élévatrice et le mécanisme de surbaissage ou installer la rampe d'accès.	l'alarme sonore ne se fait pas entendre. le dispositif de sécurité de la plate-forme élévatrice ne fonctionne pas. la plate-forme élévatrice s'arrête avant la fin de son cycle. les circuits d'asservissement ne s'enclenchent pas et ne se déclenchent pas normalement. l'autobus ne remonte pas au niveau normal après un surbaissage.
24. SYSTÈME D'ALIMENTATION EN CARBURANT	examiner.	le bouchon est absent, le réservoir a une fuite, les canalisations sont mal fixées.
25. SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT	moteur en marche.	fuite de gaz d'échappement qui s'infiltrent dans le véhicule.
26.* BAVETTES GARDE-BOUE	examiner.	déchirées, mal fixées, absentes ou sont moins larges que les pneus.
27.* PARE-CHOCS/PROTECTION DU CHÂSSIS NU (s'il y a lieul)	examiner.	mal fixées, brisés ou une partie fait saillie au point de constituer un danger.
28*. ÉQUIPEMENT PERMANENT	examiner.	mal fixé.

29.* ATTELAGE / BARRES D'ATTELAGE examiner. fissurés ou mal fixés; soudure défaite; verrou de sûreté brisé; oeil ou lunette ayant plus de 9,5 mm (%po) d'usure.

30.* CHAÎNES ET CÂBLES DE SÉCURITÉ examiner. absents, mal attachés.

L'Imprimeur de la Reine du Manitoba